

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **83 (1947)**

Heft 36

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Semaine romande de pédagogie pratique.* Vaud: *Une création attendue.* — *La demi-heure supplémentaire.* — *Directeurs de chant.* — Genève: *La question des indemnités.* — *Coquilles.* — U. I. G. - Dames: *Convocation.* — U. A. E. E.: *Convocation.* — *Pour le Sanatorium de Saint-Jean d'Aulph.* — Neuchâtel: *Considérations et postulats.* — Jura: *Le Jura, minorité linguistique.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: A. Chz.: *La vie de notre journal.* — Charles Junod: *L'enseignement religieux à l'école.* — *On cherche des parents idéaux...* — *Conférence J. Ziegenhagen.*

PARTIE CORPORATIVE

SEMAINE ROMANDE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE

(20 - 25 octobre)

Elle promet d'être une réussite complète puisqu'elle groupera plus de cent collègues des quatre cantons romands. Les retardataires peuvent encore s'inscrire auprès de R. Martin, av. de France 78, Lausanne.

VAUD

UNE CRÉATION ATTENDUE

Depuis quelques années, la *Commission de gestion* pour le Département de l'Instruction publique a pris l'habitude d'entendre le comité de la S.P.V. Ces entrevues intéressantes et pleines de cordialité se révèlent fort utiles, car elles nous permettent d'expliquer nos peines et nos difficultés à des hommes qui désirent le bien de notre Ecole vaudoise et qui peuvent faire quelque chose pour amener une réalisation plus rapide de certains vœux qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Un résultat a déjà été obtenu: l'an dernier, nous propositions à M. Magnin, rapporteur de la sous-commission, de constituer au service de l'enseignement primaire une « commission des moyens d'enseignement » dont le but serait de s'informer des moyens d'enseignement existants, de les examiner et de les mettre à disposition du corps enseignant, d'étudier, d'encourager la création de nouveaux moyens: volumes, documentation, fiches, matériel, etc.

Ce vœu n'a pas été exprimé en vain puisqu'il a donné naissance à la **Commission d'information et de documentation pédagogiques**, créée récemment par le Département de l'Instruction publique.

Nous pensons intéresser nos collègues en publiant ci-dessous le projet de règlement de cette « Commission... ».

Art. 1. Il est institué, pour les besoins de l'enseignement primaire vaudois, une commission d'information et de documentation pédagogiques.

Art. 2. Cette commission est formée de 13 membres, à savoir :

- a) le chef du service de l'enseignement primaire ;
- b) le chef du bureau des fournitures scolaires ;
- c) le directeur du musée scolaire cantonal ;
- d) deux inspecteurs scolaires (Rey et Aubert) ;
- e) un directeur d'école primaire ;
- f) deux maîtres des classes d'application de l'Ecole normale ;
- g) cinq représentants du corps enseignant désignés par la Société pédagogique vaudoise, soit un maître primaire supérieur, trois instituteurs ou institutrices primaires et une maîtresse enfantine.

Art. 3. Le chef du service de l'enseignement primaire préside la commission.

Art. 4. La commission a les attributions suivantes :

- a) renseigner le corps enseignant sur toutes les publications pouvant être utiles à sa formation professionnelle et à la pratique de l'enseignement (ouvrages de culture générale, ouvrages pédagogiques, manuels d'enseignement recommandés, ouvrages intéressants de documentation, livres pour les bibliothèques scolaires, articles divers, etc.) ;
- b) signaler les moyens d'enseignement : matériel, appareils, collections, tableaux, outillage, etc., qui peuvent rendre des services aux maîtres ; donner à ce sujet tous les renseignements utiles d'ordre pratique (adresse des fournisseurs, prix, modes d'emploi, conseils, etc.) ;
- c) établir une liaison étroite entre le Département, le musée scolaire, l'Ecole normale et les associations professionnelles du corps enseignant pour tout ce qui concerne la documentation pédagogique, les ouvrages et le matériel d'enseignement.

Art. 5. La commission organise elle-même son travail. Elle se réunit sur convocation de son président ou sur demande d'au moins cinq de ses membres.

Art. 6. Les membres de la commission sont nommés pour quatre ans ; ils sont rééligibles.

Art. 7. Les décisions de la commission sont soumises à l'approbation du Département de l'Instruction publique.

La création de cette commission d'information et de documentation pédagogiques, désirée et attendue par la majorité des membres du corps enseignant, rendra certainement de grands services. Nous tenons à remercier le Département d'avoir saisi cette occasion de faciliter la tâche des maîtres soucieux de se documenter. Nous aurions bien encore un petit vœu à formuler ; allons-y, puisque nous y sommes : ne pourrait-on pas examiner, en « Haut-lieu », la possibilité de mettre gratuitement à la disposition des collègues qui en feraient la demande certains manuels d'enseignement particulièrement recommandés par la Commission d'information ? Nous savons bien que la question argent est souvent un obstacle à la réalisation d'excellentes choses ! Mais on pourrait y aller petit à petit, commencer doucement : un à deux ouvrages par année, au début...

Disons encore que les collègues *Chabloz*, Lausanne, *Chantrens*, Montreux, *Ferrari*, Rolle, *Mlles Menétrey*, Vucherens et *Magnenat*, Vevey, représenteront le corps enseignant au sein de cette commission.

R. G.

LA DEMI-HEURE SUPPLÉMENTAIRE

L'argent... Il y a ceux qui en ont, en veulent toujours plus, et s'en vont déclarant que l'argent ne fait pas le bonheur. Il y a ceux aussi qui en sont dépourvus et qui estiment au contraire qu'un petit pécule ne gâte rien. Quoi qu'il en soit, personne — aujourd'hui moins que jamais — ne peut se flatter d'échapper à l'obligation de gagner de l'argent pour vivre. Il en faut pour se loger, se nourrir, se vêtir ; il en faut pour s'accorder de temps en temps le superflu, si modeste soit-il, tout aussi indispensable que le nécessaire.

Les enfants n'ignorent pas ces préoccupations pécuniaires. Ils savent vous dire le montant des primes touchées par un coureur à la marque et ce qu'un coup de chance au concours du Sport-Toto peut rapporter à qui est doué de flair.

Plus près d'eux, ils entendent journellement leurs parents parler de prix qui montent et de salaires jamais à la hauteur. Ils connaissent les fins de mois qui ramènent invariablement les mêmes discussions, les mêmes disputes. En fait, ils se trouvent mêlés de près à la lutte pour l'existence dont ils ne voient que le côté brutal. La situation de la famille exige parfois qu'ils entrent de bonne heure dans la danse. On leur a fait comprendre que le budget du ménage ne s'accommodait pas de bouches inutiles. « Tu as besoin de souliers neufs, débrouille-toi ».

A dire vrai, les enfants placés dans ces conditions ne forment pas le grand nombre. La plupart nous viennent de milieux modestes, certes, mais pas nécessairement indigents. S'ils cherchent à gagner quelques sous en dehors des heures d'école, c'est souvent pour se faire un argent de poche dont ils disposeront à leur gré.

Sur les 32 élèves de ma classe (12-15 ans), il y en a exactement 5 (4 garçons et une fille) qui sont occupés d'une façon régulière chez un patron où ils font des commissions ou de petits travaux de nettoyage. Il en est d'autres qui s'engagent occasionnellement comme ramasseurs de balles sur les courts de tennis.

D'une manière générale, pour ces petits salariés, la journée de travail se termine à sept heures. Ils rentrent alors à la maison, fatigués d'avoir couru de droite et de gauche, et l'on comprend le peu d'empressement qu'ils éprouvent à ce moment-là d'ouvrir livres et cahiers. Ils le font à contre-cœur et l'effort ainsi fourni, pour méritoire qu'il soit, n'en reste pas moins sans valeur réelle. Ce travail supplémentaire devient pour eux une corvée dont ils ne comprennent pas l'utilité. De là à mal penser de l'école qui exige beaucoup et ne rapporte rien, il n'y a qu'un pas.

Puisqu'il en est ainsi, dira-t-on, ne vaudrait-il pas mieux supprimer tout bonnement les tâches à domicile ? Nous touchons ici à une

question qui a déjà été abondamment discutée et qui, à être reprise, dépasserait le cadre du débat. D'ailleurs, dans le cas qui nous intéresse, il s'agit moins de prendre position pour ou contre les leçons à domicile que d'examiner comment l'école — tout en gardant la place qui lui revient — peut aider et encourager les enfants obligés de travailler entre les heures de classe.

C'est à leur intention qu'il faudrait pouvoir appliquer, chaque fois que la chose est possible, le système de « la demi-heure supplémentaire ». On voit de quoi il s'agit : les élèves qui le désirent — mais il n'y a naturellement aucune obligation — peuvent rester après la classe pour préparer leurs devoirs du jour suivant. Outre l'avantage qu'ils ont de trouver à portée de main ce qui peut leur être utile pour élargir leurs recherches (dictionnaires, collections, cartes), ils travaillent dans de meilleures conditions que dans une cuisine mal éclairée ou une chambre livrée aux ondes de la radio.

Depuis l'introduction de la demi-heure supplémentaire dans ma classe, il s'est toujours trouvé une demi-douzaine d'élèves pour profiter de cette commodité et, dans ce nombre, chose assez surprenante, ceux précisément qui auraient le plus de raisons semble-t-il de s'échapper pour retourner à leurs occupations extra-scolaires. Le travail achevé et contrôlé, ils s'en vont avec le sentiment d'être en règle avec l'école. Le temps ainsi employé est donc tout avantage pour eux qui se sentent plus libres, plus contents, plus « disponibles », et pour l'école qui n'a pas été sacrifiée.

Sans doute, les lignes qui précèdent n'apportent-elles rien de nouveau. Elles ne visent qu'à montrer un aspect, à la vérité bien restreint, de la question soulevée par l'article de M. Petit sur « le travail des enfants en dehors des heures d'école ».

Resterait à savoir quelle application est faite de la loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs et, en particulier, si les parents et les patrons connaissent tous cette loi. A ce propos, un rappel ne paraît pas inutile. Au surplus, une enquête dans le genre de celle qui avait été entreprise en son temps par l'autorité au sujet de l'enrôlement des enfants dans les sociétés récréatives pourrait déceler les abus qui existent. Car, en définitive, l'enfant appartient avant tout à la famille, à l'école, et non à la fabrique.

W. Loosli.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Renouant avec la tradition d'avant-guerre, le comité de cette association a décidé d'étendre à une journée entière son assemblée annuelle fixée cette année au *mercredi 22 octobre*, à 8 h. 15. Local : *Aula de l'Ecole normale*.

Le programme, très riche, évoquera d'abord la Fête cantonale de chant à Nyon, par la voix de MM. Ch. Mayor et Ed. Defrancesco, membres du jury, qui dégageront les enseignements à tirer de cette manifestation. M. Ed. Herzog, chroniqueur musical à la « Gazette de Lausanne », qui a suivi de près les concours, apportera les impressions d'un auditeur, s'attachant particulièrement à la délicate question du répertoire.

A côté de cette rétrospective, le côté purement technique aura sa place avec les habituels travaux de nos séances. Un exposé : *La voix et le chant*, par Paul Sandoz, le prestigieux baryton, actuellement professeur au Conservatoire de Lausanne ; l'étude, par notre collègue Jean Rochat, d'un chœur nouveau de Paul Miche, sous la direction du compositeur ; une causerie de Charles Faller, organiste de la Cathédrale et directeur du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds, traitant des diverses difficultés qu'ont à vaincre les chefs de chœurs.

Si l'on ajoute qu'un banquet est prévu, où, pour un prix des plus modiques, on pourra contribuer à l'effacement de certain gracieux cervidé, nul doute que les directeurs, membres ou non de l'association, se retrouveront nombreux à l'Ecole Normale.

La cotisation annuelle sera perçue à l'entrée. Pour tous renseignements, s'adresser à Robert Mermoud, président, Renens.

GENÈVE

LA QUESTION DES INDEMNITÉS

Les indemnités seront-elles soumises, au même titre que les traitements, à l'augmentation de 60 % envisagée pour 1948 ? La question a de quoi préoccuper les services de M. Perréard : dans l'ensemble de l'administration il n'est pas facile d'y voir clair, et il est certaines « indemnités »¹ qui, que... n'en parlons plus, d'autant que M. Perréard semble bien n'être disposé à les considérer comme acquises que pour autant qu'elles seront englobées dans le montant total de l'allocation calculé sur la base du traitement (indemnité déduite). Il était tentant d'envisager la même mesure pour toutes les indemnités. Mais c'est là une solution dont l'engageante simplicité ne saurait compenser l'injustice. Pour l'Enseignement heureusement la chose se présente de façon extrêmement claire. Les indemnités² sont allouées pour tenue de classe spéciale, enseignement au degré complémentaire, principalat (école enf.)³ tenue de classe de deux ordres, écoles en plein air ou internat, activité spéciale, résidence hors de ville et enfin (ens. secondaire), maîtrise.

Dans tous les cas il s'agit d'un supplément de salaire payé pour un supplément de travail, exception faite de l'indemnité de résidence. (Remarquons ici que la loi a tout simplement oublié le titulaire de classe à plusieurs degrés et c'est regrettable). Pour ne pas faire partie intégrante du salaire, ces indemnités n'en sont pas moins, comme le salaire, le montant d'une rétribution du travail et c'est de cette rétribution que d'une façon générale on envisage l'adaptation selon l'indice du coût de la vie. Le cas de l'indemnité de résidence est tout aussi limpide, elle vise à favoriser les relations de l'instituteur avec le centre intellectuel et économique, et dans ce domaine aussi, le franc ne vaut plus que soixante-deux centimes. Il n'est donc pas une de nos indemnités qui puisse être exclue de la mesure générale.

¹ Attribuées au cours de la guerre et se montant... au quart du traitement.

² Art. 148, 149, 150, 151, 159 de la loi sur l'instruction publique.

³ Nous laissons de côté le cas des maîtres principaux, qui fait l'objet d'une décision récente.

L'absence de solution satisfaisante pour l'ensemble de l'Administration ne saurait être une raison de « collectiviser » le problème. D'ailleurs, M. Juillard examine avec diligence cette question, qui est tout de même moins épineuse depuis que les moyens sont là. Nul doute qu'il trouve... la sortie du guêpier !

M.

Le coin du Bulletinier

COQUILLES

On peut lire à la page 605 du No 34 que le Département est *coupable* de la situation du corps enseignant. Ce serait dire un peu plus que ce que nous voulions dire. Nous avons écrit : « *c'est en définitive lui qui est au premier chef comptable de la situation du corps enseignant* ».

... Et nous persistons à préférer *corollaire* à *corrolaire*.

U. I. G. DAMES

CONVOCATION

Notre première assemblée générale de cette année 1947-48 aura lieu le mercredi 15 octobre, à 16 h. 45, Gd'rue 23, au 1er étage.

Ordre du jour :

1. Communications du comité.
2. Propositions individuelles.
3. Un beau voyage en Hollande et en Belgique, par Mlle Meyer (projections à l'épidiascope).

Le comité compte sur une nombreuse participation, car il a besoin, au seuil d'une nouvelle période de travail, de connaître les vœux de nos collègues sur toutes les questions actuellement à l'étude, dont plusieurs sont importantes.

D'autre part, l'A.G.M.E.P. nous prie de signaler que le cours de gymnastique dirigé par Mlles Metz reprendra dès le mardi 21 octobre, à 16 h. 45, école de la rue Voltaire. On s'inscrit à la 1re leçon.

La bulletinière.

Chères collègues,

Il y a une grande année déjà que deux d'entre nous partaient à la découverte du Sanatorium de St-Jean d'Aulph. Depuis ce jour, grâce à votre générosité, les voyages se sont multipliés.

Une fois par mois, à peu près, la Ford de notre trésorière emmène un chargement de vêtements, de chaussures, de livres, de fruits secs, de Nescafé, de porto pour les opérées, de citrons et de chocolat.

Parmi toutes ces marchandises, on insère tant bien que mal quatre collègues de belle humeur, et la voiture s'en va affronter les lacets de la Dranse.

Le passage de la douane est assez compliqué. Non pas que les douaniers ne se montrent compréhensifs et complaisants ! Mais, extraire 4 paires de jambes de cet amas de choses, et les y réinstaller, ne va pas sans peine, et sans fou-rire, même de la part des douaniers, qui n'ont pas si souvent l'occasion de s'amuser... Notre arrivée au sana est toujours accueillie avec joie, non seulement pour le peu que nous apportons, mais aussi pour le réconfort que les visites procurent aux malades. Elles sont maintenant plus de deux cents et Mlle Cathelain, l'économe, cherche en vain un établissement plus grand.

Heureusement, les conditions de ravitaillement sont un peu meilleures. Nous pouvons donc donner de votre part, chaque mois, une certaine somme d'argent destinée à apporter aux malades quelques douceurs, ou de la lecture. Tout le monde, là-haut, vous est vivement reconnaissant de ce que vous faites avec tant de persévérance pour ces malheureuses collègues. Et ce sont de sincères amis que l'Ecole genevoise s'est faits dans ce petit monde souffrant et isolé.

Les malades alitées à qui nous faisons de trop courtes visites, nous chargent toujours de leurs remerciements pour les vêtements, les journaux, les livres, le café et le porto dont l'espoir leur donne, comme aux enfants, le courage d'accepter mieux l'opération menaçante.

Pensez à tout cela, chères collègues, quand on vous présentera la liste de versements, chaque mois... et dites-vous que le petit sacrifice que vous vous imposez régulièrement permet d'accorder un peu de joie à des malades sensibles aux plus petites attentions.

M. F. Charmot..

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

CONVOCAATION

Assemblée ordinaire, le **mercredi 15 octobre**, à 16 h. 30, à la Marquise, Rond-Point de Plainpalais.

Ordre du jour chargé. Venez nombreuses.

POUR LE SANATORIUM DE SAINT-JEAN D'AULPH

Un appel avait été lancé, au printemps dernier, en faveur du Sanatorium de St-Jean d'Aulph. Vous serez certainement heureuses d'apprendre qu'une somme de 7000 fr. français (113 fr. s.) a pu être remise à Mademoiselle Cathelain, économe de ce sanatorium.

Madame Grangier a reçu, à la suite de cet envoi, une lettre de remerciements disant toute la reconnaissance de nos collègues françaises et des dirigeantes de l'établissement. (L'argent a servi à l'achat d'une machine à écrire.) A ces remerciements, Mlle Cathelain ajoute un vœu, c'est que toutes celles qui ont la possibilité de se rendre en France consacrent une journée à la visite de ce sana. Les institutrices malades y vivent isolées du monde et tous les contacts avec l'extérieur sont pour elles un réconfort moral qui facilite leur guérison.

Nous vous recommandons chaleureusement de répondre à ce nouvel appel.

M. C.

NEUCHATEL

CONSIDÉRATIONS ET POSTULATS

La situation actuelle et les problèmes qu'elle pose me suggèrent les quelques réflexions ci-après. En toute franchise et simplicité, je les sou-mets à mes collègues dont je serais heureux de connaître l'opinion.

1. *Vacances et écoles rurales.* La loi, on le sait, fixe de huit à dix semaines la durée des vacances scolaires. La plupart des commissions d'école s'en tiennent au maximum, soit à cinq ou six semaines de grandes vacances, le reste étant réparti entre Pâques, Noël et la période des vendanges. C'est très bien pour les villes et les localités industrielles ; au jour fixé pour la rentrée, tout le monde est présent : on peut se remettre au travail.

Il n'en est pas de même dans les villages agricoles. Là, à part une quinzaine à l'époque des fenaisons, on renvoie les vacances à l'automne, moment de la garde du bétail. Il s'en suit que l'école reste ouverte pendant la plus grande partie de juillet et août. Mais aussi quelle école ! Partout, en raison du manque de main-d'œuvre, les congés sont généreusement accordés ; les effectifs, souvent, sont réduits des trois quarts, parfois des neuf dixièmes. Et les rares écoliers présents, qui ont eu congé la veille ou seront absents le lendemain, se tiennent cois dans la salle surchauffée, se demandant ce qu'ils font là, somnolant, peu disposés à travailler.

Il est aisé de concevoir ce que cette situation, qui peut se prolonger plusieurs semaines, a de décourageant pour le maître. Placé dans la situation d'un ouvrier dépourvu de matériaux, il a l'impression désagréable du temps perdu, du travail vain. Il fait acte de présence. Il faut dire que, dans certaines localités, c'est cela surtout qu'on semble exiger. Peu chaut à bien des gens que le régent soit seul en classe, pourvu qu'il y soit... puisqu'il faut qu'on le paie. Heureux mortel qui, sans travailler, touche le gros salaire ! On se charge bien, à l'occasion, de le lui faire remarquer.

Remédier à un tel état de choses me paraît bien difficile. Peut-être pourrait-on atténuer le mal, soit en adoptant pour la campagne le système français : vacances de la mi-juillet au 1er octobre, soit en portant à douze semaines au moins le maximum, avec, entre temps, surveillance sévère des congés, à l'instar de nos voisins vaudois. Ou bien, pour les classes du degré supérieur, ne serait-il pas possible d'instituer en été deux heures de leçons quotidiennes obligatoires, vacances normales à l'époque des grandes chaleurs, congés exclus ? Deux heures de classe, le matin, pas de « tâches » mais travail sérieux, à effectifs complets, ne serait-ce pas pour nos jeunes paysans et paysannes un moyen qui leur permettrait de poursuivre leur instruction tout en apprenant leur métier d'agriculteurs ou de vignerons ?

Quant aux maîtres, ils trouveraient facilement à s'occuper pendant les quelques heures de liberté que leur laisserait un horaire ainsi réduit : archives communales à classer, bibliothèque, etc. Et, surtout, ils n'éprouveraient pas cette honte de l'honnête ouvrier qui, sans qu'il y ait faute de sa part, a l'impression de n'avoir pas gagné son salaire !

2. *Traitement payés par l'Etat.* Puisque nous parlons salaires, constatons que l'adaptation de ceux-ci au coût de la vie ou presque, porte à un chiffre relativement élevé le traitement de l'instituteur. Les comptes rendus des finances communales renseignent chaque année la population sur le détail. On ne sait pas au village combien gagne le laitier, le boucher ou le pharmacien, mais on connaît la « grosse paye » du régent ou de la régente. Dans certaines localités, où le traitement du corps enseignant forme une part importante des dépenses, il est parfois gênant de se présenter à la fin du mois à la caisse communale ; j'en connais où il est nécessaire quelquefois de se faire payer par acomptes, la commune n'étant pas en mesure de régler le mois entier.

Et je me demande s'il ne serait pas indiqué de revenir à la motion déposée au Grand Conseil, il y a quelques années par le député Apothéloz, motion écartée à l'époque. M. Apothéloz y préconisait le traitement par l'Etat de tous les fonctionnaires, instituteurs compris. C'était faire de nous des fonctionnaires cantonaux et cette proposition s'est heurtée à l'esprit d'autonomie des communes. Aujourd'hui, les dispositions d'un certain nombre d'entre elles se sont peut-être modifiées et il pourrait être intéressant de reprendre l'idée. Ce serait, à mon avis, souhaitable pour beaucoup de collègues.

3. *Rajeunissement du corps enseignant.* Nous vivons une époque de transformation et d'adaptation intenses, au point de vue scolaire, comme à d'autres points de vue. Des branches, autrefois secondaires, sont devenues importantes, d'autres ont perdu leur primauté d'antan. Partout, on s'efforce de suivre le courant. Et pour mettre le corps enseignant à même de se mouvoir plus aisément dans certains domaines qui peuvent ne lui être pas très familiers, le département de l'Instruction publique organise les cours que l'on sait. L'intention, certes, est louable : les cours sont, pour la plupart, intéressants et les participants s'y rendent volontiers. Mais, comme dit l'Ecriture : « On ne met pas le vin nouveau dans de vieilles outres. » A soixante ans ou presque, les habitudes sont prises ; chacun, fort de son expérience, a sa méthode et ses procédés. Depuis le début du siècle, il s'est produit une telle évolution dans la perspective et l'estimation des valeurs que, à un certain âge, il devient difficile, sinon impossible de s'y adapter et d'en suivre le rythme. L'enseignement est un métier qui tôt use et désabuse. Il ne faut pas que les enfants pâtissent du fait qu'un maître qui n'est plus à la page ne peut leur donner ce qu'ils sont en droit d'attendre de lui, cela justement qui n'est plus ce que leurs aînés ont reçu.

En 1937, époque de la réorganisation du Fonds scolaire, la limite d'âge fut portée de soixante à soixante-cinq ans. Mesure de nécessité financière, sur laquelle, à mon humble avis, il serait sage de revenir. Après trente-cinq ans, voire quarante ans de services, un éducateur doit avoir acquis le droit de se reposer. Et c'est le devoir de l'Etat de lui en donner les moyens.

La nouvelle organisation de l'enseignement pédagogique et son corollaire obligatoire, la revalorisation de la profession sont susceptibles d'enrichir le corps enseignant en lui ramenant les élites. Acceptons-en l'augure

et souhaitons que, dans un proche avenir, les vieux puissent jouir sans appréhensions d'un repos mérité, tandis que leurs cadets, mieux qu'eux préparés aux exigences de l'éducation moderne, reprendront le flambeau. « Il faut mettre les jeunes avec les jeunes ! » S. Z.

P.-S. — Dans ce qui précède, seules les questions pédagogique et humaine ont été envisagées. Reste la question financière. Bah !... il a été prouvé que, quand ils le veulent, les Etats trouvent de l'argent !

JURA

LE JURA, MINORITÉ LINGUISTIQUE BAFOUÉE !

Sous ce titre, « L'Ecole bernoise », No 26 du 27 septembre, publie les lignes suivantes en caractères gras :

« La majorité du Grand Conseil bernois vient de faire au Jura, » minorité linguistique du canton, un affront inqualifiable. « L'Ecole » bernoise », la partie française du journal de la Société des Instituteurs » bernois, tient à s'associer aux protestations parties de tous les coins » de la terre jurassienne contre le vote injuste du 17 septembre ; elle » exprime, d'autre part, ses sentiments de sincère reconnaissance au » gouvernement pour l'attitude qu'il a prise en cette circonstance vis- » à-vis du Jura. Rédaction de « L'Ecole bernoise ».

Chacun connaît les faits par la lecture des quotidiens. Rappelons-les succinctement : A la suite du décès d'un conseiller d'Etat (Reinhardt), le peuple bernois avait élu notre collègue Brawand, maître secondaire à Grindelwald, au gouvernement. Une coutume veut que, lors d'une vacance au Conseil exécutif, les membres de celui-ci qui désirent un changement de dicastère obtiennent automatiquement satisfaction. Le gouvernement proposa au Grand Conseil l'attribution du dicastère des travaux publics au Jurassien Georges Möckli et le Grand Conseil, compétent en dernier ressort, l'attribua au nouveau venu, l'Oberlandais Brawand, sous l'unique prétexte que G. Möckli était Jurassien. (Le porte-parole de la majorité a expliqué que les députés de l'ancien canton tenaient à entendre traiter les importantes questions des travaux publics dans une langue qu'ils comprennent !) Or, M. G. Möckli parle parfaitement l'allemand, et le patois bernois par surcroît.

La députation jurassienne unanime ayant demandé au Grand Conseil de revenir sur sa décision, celui-ci refusa, par un deuxième vote, confirmant purement et simplement que les Jurassiens n'avaient pas droit à la gérance de n'importe quel dicastère.

Un mot à propos des personnages : MM. Möckli et Brawand sont tous deux maîtres secondaires et ont appartenu tous les deux à la Société cantonale des instituteurs bernois. G. Möckli en a d'ailleurs été le président durant 4 ans et, pendant de longues années, il fut le distingué rédacteur de « L'Ecole bernoise ». Ce fait à lui seul touche déjà de très près les instituteurs jurassiens.

Ces deux Messieurs appartiennent tous les deux au parti socialiste, ce qui exclut d'emblée une querelle politique.

Il ne reste donc que la question linguistique.

Disons encore que M. Mœckli est membre de notre exécutif cantonal depuis dix ans et qu'il a donné des preuves éclatantes de son savoir-faire et de sa grande capacité de travail au dicastère de l'Assistance publique.

L'indignation est grande dans le Jura et notre ancien collègue Mœckli peut avoir la satisfaction d'avoir groupé une rare unanimité derrière lui. Il a publié une déclaration pleine de dignité par laquelle il se soumet au verdict du Grand Conseil, mais les Jurassiens n'avaient pas facilement la pilule.

D'aucuns reparlent de séparatisme et déjà des automobiles circulent avec une plaque jurassienne... supplémentaire, portant une crosse et un « JU »...

Les instituteurs sont indignés, mais lorsqu'on discute avec eux, ils tâtent subrepticement leur poche de pantalon. Ils sont pour le Jura et contre cette lourde majorité allemande qui lance le pavé sans se douter des dégâts qu'elle commet, mais ils se souviennent (et comment !) de la votation cantonale du 15 septembre 1946 où leurs traitements actuels ont été fixés. Les districts jurassiens avaient brillé par des majorités rejetantes. Un canton du Jura... avec un traitement qui vienne de Berne, serait peut-être l'idéal, mais un idéal plutôt utopique.

Nous ne pensons pas que les choses iront si loin, encore qu'une certaine logique et toute l'histoire donnent raison au séparatisme, mais il nous plaît infiniment de voir les Jurassiens unanimes à faire front dans cette affaire contre la majorité allemande du Grand Conseil. Nous n'avons pas encore réglé la question des écoles allemandes dans le Jura. Et d'autres questions, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, vont être remises sur le tapis.

Les Jurassiens en ont assez d'être si souvent considérés comme citoyens de deuxième cuvée et ils entendent, démocratiquement, défendre leurs droits.

Il est juste de dire que, dans certains domaines, Berne laisse depuis longtemps aux Jurassiens une très large autonomie. Il en est ainsi dans le domaine scolaire où les communes fixent les semaines d'école et les vacances selon leur gré. Notre plan d'étude est régulièrement révisé par des commissions formées d'instituteurs jurassiens qui ne reçoivent aucun mot d'ordre de Berne.

Nous tâcherons donc de rester justes dans nos revendications et conserver, pour reprendre le mot du Conseiller d'Etat Mœckli, « le cœur chaud et la tête froide ».

Jp.

L'abondance des matières (qui se manifeste jusque dans la publicité) m'oblige à renvoyer « à la suite » de nombreux articles. Je me vois obligé de demander de la patience aux Vaudois, Genevois, Neuchâtelois et même aux Jurassiens. Je m'en excuse et espère que les victimes trouveront une consolation dans le fait que leur souffrance est commune à toutes les sections de la Romande.

G. W.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA VIE DE NOTRE JOURNAL

Il ne s'agit, bien entendu, que de la partie pédagogique de notre hebdomadaire. La dernière assemblée des délégués à la S.P.R. a émis, à son égard, des vœux qui ont confirmé des suggestions souvent exprimées et se résumant ainsi :

1. Diminuer, voire supprimer la partie générale au bénéfice des parties documentaire et pratique.
2. Concentrer dans un même numéro les articles se rapportant à un seul et même sujet.
3. Imprimer, au recto, des exercices pratiques et utiliser le verso pour la publicité.
4. Améliorer la présentation typographique.
5. Enrichir l'illustration.

Laissons de côté, pour aujourd'hui, le premier vœu, qu'il faudra reprendre à loisir, et examinons tout d'abord le deuxième :

Consacrer chaque numéro à un seul sujet. La nouvelle répartition des pages — 12 à l'Éducateur, 4 au Bulletin et vice versa alternativement — facilitera cette concentration, à la condition qu'une abondante collaboration permette au rédacteur d'établir plusieurs mois à l'avance son programme de publication.

Aujourd'hui, grâce au travail dévoué de nombreux collaborateurs, il m'est possible de faire la liste des sujets documentaires et pratiques qui, de novembre à février, paraîtront de quinzaine en quinzaine et occuperont successivement les 12 pages de notre journal :

1. **Centres d'intérêt** pour le degré inférieur : l'arbre, le verger, le vent.
2. **Français au degré moyen** : la cuisine, le repas. Utilisation de textes, exercices de vocabulaire, de syntaxe, de phraséologie.
3. **Leçons de chose au degré moyen** : le cordonnier et l'industrie du cuir — historique de la chaussure ; outils du cordonnier — textes — documentation sur le tannage — la fabrication du soulier. Sept planches de dessins.
4. **Pour Noël**. Nativité, par Henri Devain, avec chants et musique pour flûte douce.
5. **Français au degré supérieur** : le langage affectif, exercices d'entraînement au langage écrit spontané et vivant.
6. **Choix de textes pour tous les degrés** : la rivière, avec dix illustrations et courts questionnaires.
7. **Sciences naturelles** : les migrations des ciseaux, documentation avec nombreux clichés — exercices d'observation.
8. **Géographie au degré supérieur** : le Valais — le verger valaisan, documentation fournie par la station de Châteauneuf — un village annivier — la nouvelle Dixence.

D'autres sujets sont en préparation : **La forge.** — **La route:** centres d'intérêt pour le degré moyen. — **L'Afrique,** ses explorateurs, vue d'ensemble. — **La Russie,** documentation avec lectures géographiques. — **Le calcul au degré inférieur.** — A tout cela pourront s'ajouter les extraits de nos brochures documentaires que l'Educateur se doit de présenter à tous ses lecteurs.

Une fois de plus, on déplore les limites trop étroites de notre journal. Il faudrait alors parler de la pauvreté de nos moyens; ce sera pour un prochain article.

Publications documentaires. De nombreux collègues s'inscrivent pour recevoir nos brochures documentaires; des commissions scolaires, des directions d'écoles s'annoncent pour 5, 8 et même 10 abonnements. Merci à tous et tout particulièrement à ceux qui ajoutent à leur commande quelques mots d'encouragement.

A. Chz.

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX A L'ÉCOLE

Lors d'un séjour dans le nord de la France, j'ai rencontré un jeune officier M.R.P., partisan de l'école confessionnelle. Un homme épatant et charmant, qui avait passé par St. Louis et St. Cyr, et qui aime à la passion son métier de soldat. Tout naturellement, nous avons parlé éducation :

« Comment, on enseigne la religion dans vos écoles? Votre enseignement laïque n'est pas antireligieux? Dans ces conditions, nous serions tous partisans de l'école laïque en France! Nous ne demandons pas mieux que de faire confiance à l'école publique, l'école nationale, mais nous n'acceptons pas que nos enfants soient élevés en dehors de la religion chrétienne. »

En effet, l'école suisse est chrétienne, et l'enseignement religieux a sa part dans la formation de la jeunesse. Pour ne parler que des écoles jurassiennes, la volonté du corps enseignant de donner un enseignement religieux sincère et fécond s'est révélée dans l'élaboration de notre excellent manuel, publié dans une parfaite entente confessionnelle.

Il faut reconnaître que cet enseignement exige de la part des maîtres des qualités particulières, et une préparation approfondie, et nous saluons les publications de l'église réformée neuchâteloise à ce sujet. Le corps enseignant romand sera heureux de trouver dans ces pages non seulement une documentation précieuse, mais surtout des suggestions et des indications d'ordre spirituel et méthodologique qui contribueront à faciliter sa tâche. Ajoutons que ces publications sont faites dans un esprit très largement chrétien, au point qu'un ecclésiastique catholique des plus éminents s'en est déclaré entièrement satisfait.

L'église réformée neuchâteloise a constitué une commission d'éducation religieuse qui fait preuve d'une activité remarquable. Elle a commencé par publier un « cahier biblique » consacré à l'ancien testament. D'autres suivront. Les textes bibliques sont présentés avec soin, richement illustrés et accompagnés de questions et d'exercices. Certains dessins doivent être complétés par l'enfant — car le cahier biblique est fait

à l'usage de l'élève ; il s'agit, entre autres, de découper la colombe de l'arche et de la coller en bonne place ; certains dessins peuvent être rendus plus vivants par le procédé de la peinture ou du crayon de couleur. La généalogie de famille précédera celle d'Abraham ou celle d'Isaac. Tous les textes et tous les dessins sont clairs, ingénieusement présentés, artistiquement exécutés.

Voilà pour l'enfant. Le maître trouve également son compte dans les publications de la commission neuchâteloise. Des plans de leçons et des développements complets sont destinés non pas à éviter toute peine au maître, mais à enrichir sa documentation et à lui suggérer des possibilités nouvelles. Un maître digne de ce nom ne copie pas servilement une leçon modèle, il s'en inspire, il l'adapte ; et d'ailleurs, est-il un type consacré de leçon modèle ? Si l'on trouve matière à critique dans ces leçons, il sera aisé de les modifier à sa guise, et c'est justement ce qu'attendent les auteurs de ces publications, qui prétendent servir, et non s'imposer, ni surtout chercher à imposer une méthode. Leçons, plans, documentation sont présentés en différentes couleurs, correspondant aux degrés scolaires ; des pochettes de format normal, faciles à classer, permettent de grouper toute la documentation se rapportant au sujet traité.

On le voit, le concours apporté aux instituteurs par des ecclésiastiques présente une valeur considérable. Nous ne serions pas étonné, au reste, d'apprendre que ces publications sont l'œuvre d'une équipe mixte de pédagogues et de pasteurs... Nous souhaitons une heureuse diffusion aux cahiers et aux feuillets qui ont paru, et nous nous réjouissons de voir se compléter cette judicieuse collection. Nous serions heureux de voir l'œuvre de l'Eglise Neuchâteloise utilisée chez nous, et nous prions nos collègues de bien vouloir nous communiquer leurs observations et leurs vœux. Le progrès scolaire résulte de nos efforts communs, loyalement conjugués.

Charles Junod.

N.B. — Les cahiers bibliques suivent un programme qui, en l'espace de 7 années scolaires, donne l'essentiel de l'histoire sainte : Ancien et Nouveau Testament.

Les feuillets d'enseignement religieux paraissent sous forme de 5 fascicules mensuels, à raison de 10 livraisons par an. Ils comprennent une série systématique qui présente les sujets d'ordre général (programme, géographie de la Palestine, théologie biblique, etc.) et d'ordre pédagogique (la table à sable, le travail en équipe, l'enseignement individualisé, le cahier de l'élève), une série Ancien Testament, une série Nouveau Testament, une série Histoire ecclésiastique, une série Missions, étude de cantiques, art religieux.

Le premier cahier biblique pour l'Ancien Testament est en vente au prix de Fr. 1.20 (impôt non compris) à l'Administration de l'Eglise Réformée Evangélique, Faubourg de l'Hôpital 24, Neuchâtel. Un deuxième cahier, comprenant 8 leçons du Nouveau Testament, paraîtra dans quelques mois.

L'abonnement aux Feuillets d'enseignement religieux est de Fr. 18.— par an pour 10 livraisons, à la même adresse.

ON CHERCHE DES PARENTS IDÉAUX...

Ce sont deux petits Londoniens, de 8 et 9 ans, un garçon et une fillette, qui eurent cette idée — est-ce qu'ils trouvaient que leurs parents abusaient des défenses et des règles ? — toujours est-il qu'un beau matin, leurs parents trouvèrent affiché à la paroi le document suivant :

Règles pour les grandes personnes

« Les adultes ne doivent pas interrompre les enfants dans leurs jeux. Quand un adulte demande quelque chose, les enfants peuvent demander pourquoi ? »

Les adultes ne doivent pas jurer.

Ils doivent tenir le jardin en ordre.

Ils ne doivent ni disputer les enfants, ni se disputer entre eux. »

Ce charmant document enfantin donna l'idée au professeur E. Low, de Londres, de questionner 117 enfants des écoles londoniennes sur ce qu'ils désireraient comme parents idéaux.

Voici la charte des enfants issue de cette petite enquête, faite sur des enfants appartenant à toutes les classes sociales.

La réponse qui revient le plus souvent, presque générale, c'est celle-ci : « Ne vous disputez pas en présence de vos enfants ! »

2. Traitez tous vos enfants de même, sans marquer de préférence ;
3. Ne mentez jamais à un enfant ;
4. Il faut que les parents aient de la patience l'un envers l'autre ;
5. Entre les enfants et leurs parents doit régner un esprit de camaraderie ;
6. Traitez les amis de vos enfants comme vous traitez vos hôtes ;
7. Répondez toujours aux questions. Ne dites pas : « Ne me dérange pas ! » ;
8. Ne blâmez ni ne punissez vos enfants devant les enfants du voisinage ;
9. Insistez sur les qualités de vos enfants plutôt que sur leurs défauts ;
10. Soyez toujours égaux d'humeur et d'affection.

On parle souvent d'enfants difficiles. Il est aussi des parents difficiles. On voit que ce que les enfants réclament, c'est l'amour, la sympathie, la compréhension.

(Welt Woche, 15 août 1947. — Trad. et résumé par Alice Descœudres.)

CONFÉRENCE J. ZIEGENHAGEN

Lausanne, lundi 13 octobre, 20 h. 30. Grande salle de la Maison du Peuple, conférence : L'école soviétique, par notre collègue J. Ziegenhagen.

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.

AUGUSTE SÉRIEYX:

A travers les chansons de France

trois saynètes enfantines avec accompagnement de piano

"MALBOROUGH"
"LE PRINCE CHARMANT"
"LA MÈRE MICHEL"

Aux Editions Foetisch

Foetisch Frères S.A.

Caroline 5
LAUSANNE

VEVEY

NEUCHÂTEL

Un bon cigare
de l'industrie romande

Cigare de Monthey

fort et léger

DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY



Salles pour
banquets
et sociétés
Stamm S P V

A. Fehr
& G. Eisenwein

FONJALLAZ & OETIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU
ST-LAURENT 32 - LAUSANNE

MARBRIERIE DU LÉMAN S.A.

Direction: J. Caverzasio

Tous travaux marbre

LAUSANNE

Téléphone 4.83.84

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

324

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

**SALLES POUR SOCIÉTÉS
ET COURSES D'ÉCOLE**



Collègues,

lors de vos réunions de classe
arrêtez-vous à

l'Auberge de la Sallaz

*

2 jeux de quilles

Doublez

l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous
nous confiez pour le net-
toyage ou la teinture est
un vêtement qui vous ren-
dra à nouveau les services
d'un vêtement neuf!

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

**Teintureries Morat
Lyonnaise Réunies S.A.**
PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUIBAN 85



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

Créer un foyer

sans contracter de lourdes dettes n'est pas chose facile aujourd'hui. Le prospectus relatif à notre nouveau livret d'épargne pour trousseau en indique le moyen. Nous vous conseillerons volontiers.



BANQUE POPULAIRE SUISSE

BIENNE - GENÈVE - LAUSANNE - MONTREUX - MOUTIER - TRAMELAN

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

Demi siècle de travail

C'est là notre force

un choix considérable...

L'Enfant Prodigue

MARX

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

CHANTONS

NOUVELLE ÉDITION
ENTIÈREMENT REMANIÉE PAR ALBERT SCHLUEP

Un beau volume de 296 pages contenant 175 morceaux

Relié pleine toile Fr. 6.50

Plus encore que sa première édition épuisée, la deuxième de ce précieux manuel se révèle riche de matières nouvelles.

Il mérite donc l'attention de tous ceux qui sont appelés à enseigner le chant collectif, dans les écoles ou dans les groupements choraux de notre pays, les chœurs de dames particulièrement.

Le répertoire comprend cinq divisions :

- I. Chants anciens, classiques et romantiques
- II. Chants populaires
- III. Auteurs contemporains
- IV. Chants religieux
- V. Chants patriotiques

Dans toutes les harmonisations, les difficultés sont réduites sagement, la mélodie seule reste maîtresse et les chants sont réellement à la portée des élèves même les moins entraînés.

Le choix des chants est le plus plaisant possible :

« ... Ce groupement opéré par les soins de M. Albert Schluep reflète un goût, une connaissance de la matière, en un mot une intelligence, dont le moins qu'on puisse en dire, est qu'elle ne préside pas toujours à l'élaboration de volumes de ce genre.

Tout en faisant une large part aux auteurs populaires dont le temps a déjà consacré le charme et la valeur — les Bovet, Dalcroze, Doret, Barblan, Miche, Lauber — l'ordonnateur du volume a voulu que le répertoire moderne y soit présent également. Et ce louable éclectisme nous vaut de savoureuses pages de Frank Martin, Marescotti, Broquet, Piantoni, Conrad Beck, Kodaly, Fritz Brun, qui apportent ainsi une heureuse nouveauté et une sympathique jeunesse à un répertoire trop souvent stagnant et démodé.

Complétant cette heureuse distribution, les noms de Tulli, Rameau, Jannequin, Hændel, Mozart, Schubert, Haydn, Beethoven, Mendelssohn sont autant de preuves comme quoi la littérature classique n'a pas été oubliée.

On ne peut que féliciter maîtres et élèves d'avoir à leur disposition un instrument de travail pareil... (Henri Jaton)

Ce riche bouquet musical a donc sa place sur tous les pupitres scolaires à côté de ses devanciers qu'il complète très heureusement.

**DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
ET AUX ÉDITIONS SPES - LAUSANNE**

BISCUITS



Reliure - Brochage

J. CACCIALANZA

Nouvelle adresse:

Rue du Rôtillon 7, Lausanne

Tél. 3 56 21

Accès par le passage sous voûte
rue de Bourg 27

DU SIMPLE BLOC-NOTE
A LA RELIURE DE LUXE

RESTAURANT SANS ALCOOL DE PLAINPALAIS

6, rue de Saussure (Anc. Taverne)
A côté du Bâtiment électoral

Genève

Tél. 5 05 33 Mme Vve Jornod, prop.

Menus soignés - Service à la carte

Prix modérés



GLACIER - TEA ROOM — LAUSANNE

St-Pierre 10 - TÉL. 2 70 69

E. CROSA

Costumes - Blouses - Lingerie - Bas
Pullover - Gilets - Sous-vêtements

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

...la maison des beaux tricotés

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

TR **SIMMEN** + CIE

Meubles + Décoration

RUE DE BOURG 47.49 LAUSANNE

m. p. FOETISCH 6 RUE DE BOURG, LAUSANNE
PIANOS } MUSIQUE - GRAMOS - DISQUES
RADIOS } neufs et d'occasion - LOCATIONS
HARMONIUMS }

La craie carrée en 12 couleurs
luisantes, fort appréciée par les
professeurs et les écoliers. Livrée
dans nos nouveaux emballages
sans sciure et protégée contre
la poussière.

PLÜSS - STAUFER SA
OFTRINGEN

